

été si chaleureusement applaudi par les sénateurs de la droite, est, à mon avis, absolument exagéré. De plus, il est en contradiction et fortement en contradiction avec d'autres actes que le gouvernement a accomplis depuis la dernière session du parlement. Je veux parler de la nomination que le gouvernement a faite de l'honorable A. G. Blair, comme l'expert en chef des chemins de fer avec un traitement de \$10,000 par année. Il est cependant connu que M. Blair, quant à la valeur du nouveau chemin de fer transcontinental, entretient des opinions bien différentes de celles qui sont exprimées dans le discours du Trône. Que les honorables sénateurs me permettent de leur rappeler les paroles de cet expert, leur commissaire en chef des chemins de fer, qu'ils ont nommé depuis la dernière session du parlement, depuis qu'il se fût exprimé ainsi :

Vous aviez une somme totale de \$139,000,000, représentant la dette directe et indirecte que le gouvernement a contractée relativement à cette entreprise. Vous auriez pu appliquer une partie de cet argent pour l'amélioration des ports de Halifax et de Saint-Jean, de manière à les mettre en état de recevoir le trafic destiné à traverser l'océan. Vous auriez pu, de cette manière, faire quelque bien avec cet argent. Maintenant vous ne pourrez aucunement en faire, si ce n'est que durant le temps où cet argent sera dépensé.

Étudiez cette question de la manière que vous voudrez, étudiez-la sous tous ses aspects et vous n'y trouverez rien qui puisse vous encourager.

Ce que le gouvernement a fait à l'égard de M. Blair, exige, à mon avis, une explication sérieuse. Il a considéré que M. Blair avait quelque valeur comme expert dans les choses relatives aux chemins de fer, sinon il ne l'aurait pas nommé commissaire. Que vaut alors son opinion relativement à l'entreprise de ce grand chemin de fer ? S'il ne respectait pas son opinion comme homme de chemin de fer, pourquoi l'a-t-il nommé commissaire ? Qu'il réponde à cette question. J'aimerais entendre expliquer cette chose à la Chambre.

Si le gouvernement n'a pas accepté l'opinion de M. Blair, celui-ci n'a pas accepté, non plus, la sienne. Dans tous les cas, il n'a pas encore réfuté, en aucune manière, son opinion. Elle est devant le pays, et, cependant, le gouvernement le nomme, avec un très fort salaire, expert en chef des chemins de fer, démontrant ainsi, au moins, qu'il respecte profondément son opinion en matières de chemins de fer. Je vous ai fait connaître les opinions de M. Blair, et le gouvernement a fait connaître les siennes dans le discours

Hon. M. FERGUSON.

du Trône. Une très forte plainte a été faite, de la part du peuple du pays, durant la dernière session du parlement. On s'est plaint qu'une mesure aussi importante que celle-là avait été adoptée sans avoir été soumise au corps électoral. Effectivement on n'a jamais obtenu l'opinion des électeurs à ce sujet. L'opposition a continuellement fait remarquer au gouvernement que c'était un projet si grandiose qu'il ne devait pas être mis à exécution sans avoir été soumis au peuple du pays. Le peuple n'a pas été consulté par le gouvernement: on n'en a pas appelé alors au jugement des électeurs, mais depuis la dernière session du parlement cette question a été soumise au peuple du Canada et a été le principal sujet de discussion au cours de quelques élections. Le 16 du mois dernier il y a eu huit élections partielles, et dans une de ces élections, à laquelle j'ai pris légèrement part, cette question du Transcontinental a été le principal sujet de la discussion. J'espère que l'honorable sénateur a pris note de ces élections et du vote populaire qui a été enregistré.

L'honorable M. SCOTT : Écoutez ! écoutez !

L'honorable M. FERGUSON : Je suis heureux que l'honorable ministre l'ait fait. Mais si mon honorable ami n'a pas examiné les résultats de ces élections avec toute l'attention qu'ils méritent, qu'il me permette de lui montrer quelques-uns des chiffres qui se trouvent dans les rapports de ces huit élections partielles. Elles ont eu lieu dans des circonscriptions où le gouvernement a reçu aux bureaux du scrutin, en 1900, aux élections générales, 22,097 votes contre 17,000 qu'a reçus l'opposition, accusant une majorité de 5,097 votes en faveur des candidats du gouvernement. L'autre jour, dans les élections partielles, où le gouvernement n'était pas menacé, où les gouvernements provinciaux appuyaient le gouvernement fédéral fortement retranché derrière les remparts du pouvoir, nous constatons qu'une majorité de 5,097 a été réduite à une majorité de 848, une différence de 4,243 votes dans ces huit circonscriptions. Si mon honorable ami, qui me laisse entendre qu'il a observé le résultat de ces élections, ne peut pas trouver dans ces chiffres un changement d'opinion chez le peuple à l'égard du gouvernement et au sujet de son projet du chemin de fer Transcontinental, je ne puis comprendre comment il peut arriver à une autre conclusion.